

Conseil municipal du 18 mai 2017

Nombre de conseillers en exercice : 11

Par suite d'une convocation en date du 12 mai 2017 les membres composant le conseil municipal de NICORPS se sont réunis en mairie le 18 mai à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Alain GUEZOU, Maire.

Sont présents : M Alain GUEZOU, Pascal HAIZE, Michel GUILLON, Françoise VOISIN, Martine VERNIER, Yves LEMOUTON, Marie-Laure MARTIN, Jean-Philippe HENRARD, Didier LEDOUX en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales

Absents ayant donné procuration : Didier BERNARDIN, a donné procuration à Alain GUEZOU, Emmanuel FONTENEY a donné procuration à Michel GUILLON

Absent excusé :

Absent :

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

M Yves Lemouton est désigné pour remplir cette fonction.

Ordre du jour :

- *Approbation et signatures des comptes rendus*
- *Désignation d'un secrétaire de séance*
- *Compte rendu réunion PLU*
- *Achat terrains pour lotissement*
- *Travaux cimetière*
- *Travaux voirie les Jonquilles*
- *Délibération indemnités élus (changement indice terminal)*
- *Délibération indemnités gardiennage de l'église*
- *Convention lutte contre les frelons asiatiques*
- *Compte rendus réunions CMB et autres*
- *Préparation bureaux de vote élections législatives*
- *Questions diverses*

Le conseil municipal approuve et signe les comptes rendus des deux dernières réunions

Compte rendu réunion PLU

M le maire fait le bilan de la dernière réunion concernant le plan local d'urbanisme, il s'agissait de la présentation du règlement et du plan de zonage aux personnes publiques associées, suivie d'une réunion publique. Plusieurs sujets ont été évoqués notamment la protection des haies et la possibilité de soumettre leur abattage à déclaration avec ou non des mesures de compensation.

Il est également possible de soumettre à déclaration préalable la mise en place des clôtures. Une commission sera créée pour suivre ces dossiers.

L'état des bâches du premier bassin de la station d'épuration nécessite leur remplacement, toutefois la consultation d'entreprises compétentes dans ce domaine présente des difficultés.

La seconde réunion publique a rassemblé un nombre de personnes plus important que lors de la première rencontre proposée aux habitants.

La question concernant la liste des bâtiments anciens pouvant être transformés en habitation sera étudiée lors d'une prochaine réunion consacrée à ce sujet.

La prochaine étape de la procédure sera la délibération du conseil municipal prononçant l'arrêt du projet lorsque le dossier sera finalisé.

Achat de terrain en vue de la création d'un lotissement au bourg

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des résultats des négociations engagées avec les conjoints MARIE, propriétaires du terrain sur lequel est envisagée la création d'un lotissement au bourg de Nicorps, (surface d'environ 10 015 m² à prendre aux dépens de la parcelle cadastrée section A numéro 804 située en zone I AU du futur Plan Local d'Urbanisme).

Partant de la proposition du conseil municipal offrant un prix de 3 € le mètre carré, et de la demande des propriétaires d'un montant de 5€ le mètre carré, un accord a été établi sur la base de 4.78€ le mètre carré.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de valider cet accord et d'accepter le prix de quatre euros soixante-dix-huit le mètre carré, soit un montant total de 47 870€
- de préciser que les frais de géomètre ainsi que les indemnités d'éviction seront à la charge de la commune
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de la vente auprès de Maître Nicolas Viger, Notaire à Coutances, avec la faculté de substituer

Travaux cimetière

Le conseil examine les différentes propositions reçues pour les travaux à réaliser dans le cimetière et retient le devis de l'entreprise Lemoine pour un montant de 1195€ ht.

Des entreprises de paysages seront consultées pour l'aménagement des allées et la reprise des eaux pluviales.

Travaux voirie lotissement des Jonquilles

Des devis seront demandés pour la réfection de la rue du Boscq dont le revêtement est en mauvais état. La reprise des eaux pluviales sur une partie de la voie sera étudiée.

Une réparation sera envisagée à la sortie de la place de l'église pour sécuriser la circulation.

Délibération fixant la base de calcul des indemnités des élus

Le conseil municipal,

Vu sa délibération en date du 30 mars 2014 relative aux indemnités de fonction des élus et se référant à l'indice 1015 de la fonction publique,

Vu l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction résultant de la réforme initiée par le gouvernement dans le cadre du protocole professions carrières et rémunérations (PPCR) applicable au 1^{er} janvier 2017,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et adjoints par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique à compter du 1^{er} janvier 2017.

Les taux fixés restent inchangés (maire : 17% et adjoints : 6.6%)

Indemnité de gardiennage de l'église 2017

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer au sujet du montant de l'indemnité de gardiennage de l'église pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, conformément à la circulaire préfectorale, de fixer le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église à 200.00€ pour l'année 2017 et de la verser à Melle DUQUESNEY Anne-Marie, domiciliée au Bourg de Nicorps

Lutte contre les frelons asiatiques sur le département de la Manche, signature de la convention avec la fédération départementale de lutte contre les nuisibles de la Manche

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les actions engagées par la fédération départementale de lutte contre les nuisibles de la Manche et la proposition de convention définissant les modalités de la lutte collective contre les frelons asiatiques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune et la FDGDON.

Le montant de la participation de la commune de Nicorps à l'animation, la coordination et le suivi des actions s'élève à 14€.

La participation de la commune de Nicorps à la lutte collective pour la destruction des nids de frelons asiatiques sera réglée à la FDGDON à réception de l'avis de paiement émis en fonction des destructions réalisées par l'opérateur désigné par la commune parmi les offres sélectionnées par la FDGDON.

Les personnes qui découvriront un nid de ces frelons sur la commune seront invitées à le signaler en mairie afin que sa destruction puisse être effectuée par les professionnels habilités.

Comptes rendus réunions communautaires

M Lemouton fait part de la réunion de la commission des finances, Mme Martin de la commission petite enfance, M Guillon intervient au sujet de la réunion relative à l'analyse

Conseil municipal du 18 mai 2017

des besoins sociaux et Mme Voisin a assisté aux réunions de la commission scolaire et de la commission culture.

Une réunion du club ADS animée par le CAUE de la Manche a concerné les projets de lotissement.

Création budget lotissement

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction M 14,
Vu le projet de création d'un nouveau lotissement communal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- la création au 1^{er} juin 2017 du budget annexe relatif au lotissement et sera dénommé « budget annexe lotissement ».

Toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget 2017 de ce budget annexe.

La présente délibération sera notifiée à Mme la Trésorière.

Bureaux de vote

Le conseil prépare les bureaux de vote pour les élections législatives des 11 et 18 juin 2017.

GUEZOU Alain

HAIZE Pascal

GUILLON Michel

BERNARDIN Didier

Absent excusé a donné procuration à Alain Guézou

MARTIN Marie-Laure

LEMOUTON Yves

VERNIER Martine

VOISIN Françoise

HENRARD Jean-Philippe

FONTENEY Emmanuel

Absent excusé a donné procuration à Michel Guillon

Conseil municipal du 18 mai 2017

LEDOUX Didier